

LE PROJET DE LOI BLANQUER QU'EST-CE QUE C'EST ?

Faire taire toutes critiques des décisions gouvernementales

L'introduction, dès l'article 1, des notions « d'engagement » et d'« exemplarité » présage de la **volonté gouvernementale de vouloir étouffer toutes les critiques** de la part des agents et d'empêcher les revendications.

La disparition programmée de l'école maternelle

Par dérogation, la scolarisation des enfants âgés de trois à six ans pourra se faire dans un établissement d'accueil collectif.

Il s'agit ni plus ni moins au détour d'un amendement que de **transférer les missions relevant de l'école maternelle publique à des jardins d'enfants municipaux, intercommunaux ou gérés par des associations privées, pouvant être de plus confessionnelles.**

C'est la suppression de milliers de postes de professeurs d'école de maternelle.

Renforcement de l'école Inclusive

C'est, entre-autre, la généralisation des PIAL, dispositifs visant à organiser la mutualisation des AESH dans un souci de rationalisation. **C'est la généralisation de la prise en charge de plusieurs élèves par un seul AESH et la suppression de milliers de postes d'AESH.**

Articles 2 à 4
Baisse des moyens pour les écoles maternelles publiques

Article 5
Des inclusions systématiques, poursuite de la destruction de l'enseignement spécialisé

Article 6
Création des EPSF, contre l'école communale et l'école du premier degré

La création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux

C'est le regroupement de classes et d'écoles, de la petite section jusqu'à la troisième, à l'initiative des collectivités territoriales. Les EPSF seraient dirigés par un chef d'établissement, secondé d'un directeur-adjoint chargé du 1er degré et de la liaison école-collège.

C'est la fusion des corps et l'explosion des statuts particuliers pour supprimer des milliers de postes, à commencer par les postes de directeurs d'école.

Article 1
Fin de la liberté d'expression des enseignants

Article 14
Des enseignants précaires et à bas coût avec des AED en responsabilité devant les élèves

La création de l'AED-Professeur (étudiant L2 préparant un concours d'accès aux corps des PE)

C'est la création d'un vivier de remplaçants contractuels précaires (900€/par mois) et corvéable à merci sans garantie de titularisation.

Le pilotage du système éducatif par l'évaluation

C'est l'évaluation des établissements et des personnels en s'appuyant sur l'évaluation des élèves. C'est le pilotage par le résultat en lieu et place des programmes et horaires nationaux. C'est la mise en concurrence des établissements.

Ce seront, in fine, les personnels qui seront rendus responsables des difficultés d'apprentissage des élèves.



***Pour l'abandon du projet de Loi BLANQUER
et gagner sur les revendications,
la grève jusqu'à satisfaction est à l'ordre du jour.***

Discutons-en dans nos écoles, préparons et décidons !

